

République Française
MAIRIE DE MARCHAMP
135, rue Principale
CERIN
01680 MARCHAMP
Tél : 04 74 39 84 09
Courriel : mairie.marchamp@orange.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 AVRIL 2023 – 20h00

Présents : Jean Marcelli, Christophe Perret, Claire Ramondot, Michel Babolat, Gilles Blanc-Benon, Martial Bonnard, Christian Guigard, Yann Ramondot, Gérard Sirven

Excusés : Jean Paul Dassin, Dany Joseph

Secrétaire de séance : Claire Ramondot

Rappel de l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2023
 2. Commande des travaux de l'aménagement de stationnement du musée
 3. Commande des travaux du parking du cimetière
 4. Vote du Compte administratif 2022 du Budget Annexe
 5. Vote du Compte administratif 2022 du Budget Principal
 6. Affectation des résultats 2022 au Budget Primitif 2023 du BEA
 7. Affectation des résultats 2022 au Budget Primitif 2023 du BP
 8. Vote des subventions 2023 du Budget Principal
 9. Vote des taux d'imposition 2023
 10. Vote du Budget primitif 2023 (BEA)
 11. Vote du Budget primitif 2023 (BP)
- Questions diverses

*** **

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 mars 2023

La secrétaire de séance du conseil concerné n'ayant pas terminé le procès-verbal, le sujet est reporté à la séance suivante.

2. Commande des travaux de l'aménagement de stationnement du musée

Le maire informe le conseil de l'obtention de 3 devis d'entreprises différentes pour la plateforme du musée :

Perrin Matériaux, Paillet et YM, respectivement pour un montant hors taxes de 109 872.50 €, 117 342.50 € et 114 453.80 €.

Le maire adjoint détaille le contenu du devis de l'entreprise Perrin Matériaux, (répondant aux critères et étant le moins élevé), comprenant notamment les éléments supplémentaires suivants - par rapport au dernier CM : le janolene pour un éventuel besoin électrique autour de la plateforme, le grillage rigide, la bordure d'arrêt des véhicules, l'emplacement d'arbres en cas de remplacement des arbres actuels qui s'avérerait nécessaire.

Les travaux devraient démarrer courant mai-juin.

Le président de l'association de chasse alerte le conseil sur le besoin d'avoir l'espace extérieur du local de chasse pour l'organisation des tartes, le week-end du 13 mai.

Le conseil valide à l'unanimité le devis de l'entreprise Perrin Matériaux pour un montant ht de 109 872.50 €.

3. Commande des travaux du parking du cimetière et reprise du chemin sous la Mairie

Le maire présente trois devis des entreprises Perrin Matériaux pour 30 125 €, Paillet TP pour 35 150 € et YM Entreprise pour 33 450 € (montants ht).

Le maire adjoint précise qu'il y a la nécessité de casser le mur et de le reculer de 3 mètres. De ce fait, il y aura de l'enrochement sur toute la longueur du parking ; et ajoute que dans le devis de Perrin Matériaux, est prévu en plus, la reprise du chemin sous la Mairie et la pose de 4 rigoles.

Après discussion, le conseil valide à l'unanimité la proposition faite par l'entreprise Perrin Matériaux pour un montant HT de 30 125 €.

A noter que le chemin sous Cerin sera reprofilé par l'entreprise PERRIN pour un montant de 8323.20 € TTC.

4. Vote du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe

Le Maire rappelle que les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissements réalisées en 2022 ont été présentées de manière détaillée lors d'une précédente séance du conseil.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 présenté par le maire, et dont les résultats sont portés ci-dessous, le conseil donne acte à l'unanimité de la présentation faite du compte administratif.

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		107 569.39	30 097.53			
Opérations de l'exercice 2022	36 839.04	38339.03	55 719.08	91 611.61	92 558.12	129 950.64
Résultats de l'exercice 2022		1 499.99		35 892.53		37 392.52
Part affectée à l'investissement						
Résultats de clôture 2022		109 069.38		5 795.00		114 864.38
Reste à réaliser						

5. Vote du Compte Administratif 2022 du Budget Principal

Le Maire rappelle que les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissements réalisées en 2022 ont été présentées de manière détaillée lors d'une précédente séance du conseil.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 présenté par le maire, et dont les résultats sont portés ci-après, le conseil donne acte à l'unanimité de la présentation faite du compte administratif.

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		188 547.27		196 547.19		
Opérations de l'exercice 2022	114 728.46	48 819.37	160 678.04	234 412.70	275 406.50	283 232.07
Résultats de l'exercice 2022	65 909.09			73 734.66		7 825.57
Part affectée à l'investissement			19 397.73			
Résultats de clôture 2022		122 628.18		250 884.12		373 522.30
Reste à réaliser	100 000					

6. Affectation des résultats 2022 au Budget Primitif 2023 du BEA

Après rappel des résultats cumulés de l'année 2022, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter à la section de fonctionnement, l'excédent de 5795 €, et à la ligne RI001 le résultat d'investissement reporté pour 109 069.38 €.

7. Affectation des résultats 2022 au Budget Primitif 2023 du BP

Après rappel des résultats cumulés de l'année 2022, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter à la ligne RF002 le résultat de fonctionnement reporté de 250 884.012 €, et à la ligne RI001 le résultat d'investissement reporté pour 122 638.18 €.

8. Vote des Subventions 2023 au Budget Principal

Après rappel des subventions versées en 2022, le Maire propose au conseil d'attribuer les subventions pour l'année 2023 aux associations et organismes habituels suivants :

- La chorale du canton de Lhuis : 200 €
- L'Echo du Nant : 100 €
- Groupe Historique : 100 €
- Musée Mémorial des enfants d'Izieu : 100 €
- L'ONAC de l'Ain : 100 €
- MARPA de Serrières de Briord : 500 €
- JSP des Bords du Rhone : 300 €.

Le conseil valide à l'unanimité le versement de ces subventions.

Le Maire présente ensuite les nouvelles demandes de subventions :

- a) L'association du Musée paléocéologique de Cerin : 2000 €

Après discussion, le conseil valide à la majorité le versement d'une subvention de 2000 € à L'association du Musée paléocéologique de Cerin (8 voix POUR, 1 Abstention)

- b) Le Sou des Ecoles de Lhuis : 700 €.

Après discussion, le conseil valide à l'unanimité le versement de la somme de 700 € au Sou des Ecoles de Lhuis

c) La MFR le Village (pour Jean Charles BERNARD) : 100 €

Après discussion, le conseil valide à l'unanimité le versement de la somme 100 € à la MFR Le Village compte tenu de la scolarisation d'un de nos habitants.

d) L'association CousAin (qui a numérisé les registres d'état civil de 1823 à 1952) : 200 €

Après discussion, le conseil valide à l'unanimité le versement de la somme 200 € à l'association CousAin.

9. Vote des taux d'imposition 2023

Le Maire rappelle les taux appliqués en 2022 pour :

- La taxe sur le foncier bâti : 28.39 %
- La taxe sur le foncier non bâti : 79.06 %

Après discussion et présentation d'un tableau du produit estimatif attendu, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2023, et adopte dont les taux suivants :

TAXE FONCIERE – BATI : 28.36 %

TAXE FONCIERE – NON BATI : 79.06 %

TAXE D'HABITATION : 13.93 %

10. Vote du Budget Primitif 2023 – BEA

Le maire fait part de ses propositions budgétaires pour l'année 2023, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

Section investissement :

Dépenses : 147 419.38 €

Recettes : 149 419.38 € (pour 145 908.42 € en 2022)

Section fonctionnement :

Dépenses : 80 000 €

Recettes : 80 000 € (pour 110 000 € en 2022)

Après lecture et analyse du budget primitif, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

11. Vote du Budget Primitif 2023 – BP

Le maire fait part de ses propositions budgétaires au Budget Principal pour l'année 2023, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, de la manière suivante :

Section investissement :

Dépenses : 432 000 €

Recettes : 432 000 € (pour 430 000 € en 2022)

Section fonctionnement :

Dépenses : 462 000 €

Recettes : 462 000 € (pour 399 000 € en 2022)

Après lecture et analyse du budget primitif, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Questions Diverses

- > Le Maire informe le conseil que depuis le 2 mars 2023, un Permis de Construire a été délivré au profit de Monsieur NICOLIN Jacques, pour une extension d'habitation en élévation.

- > Lors de la visite des châteaux d'eau et station de pompage de la commune par les conseillers, il a été constaté que le compteur d'eau de Vercraz ne fonctionne plus. Demander un devis pour son remplacement.

Il est également demandé de vérifier le stock de clé polycoise ou tricoise dont nous disposons encore au local des pompiers, sinon, nécessité d'en commander pour que chaque conseiller en ait une, en cas d'intervention sur l'installation d'eau.

- > Le Maire demande au conseiller Yann Ramondot son avis sur l'état du véhicule de la commune et son éventuel remplacement. Pour en avoir discuter avec Christophe Perret, ils ont évoqué le véhicule Dacia Duster, estimé actuellement entre 25 000 et 30 000 € d'occasion. Cependant, Monsieur Ramondot estime que pour l'utilisation du véhicule et tant que cela est possible, le C15 peut être réparé et maintenu ainsi.
- > Le maire propose la date du jeudi 11 mai pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H10.

La secrétaire de séance,
Claire Ramondot

Adjointe au maire

Le Maire,
Jean Marcelli

Procès verbal adopté le 19 mai 2023, à l'unanimité